



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME

Conférence de presse de la ministre Aurore BERGÉ

Seul le prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre présence.

Hier, en milieu d'après-midi, la proposition de loi visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme a été retirée par son auteure, Caroline YADAN.

Il m'a paru utile de m'exprimer devant vous, au nom du Gouvernement, pour vous indiquer clairement les perspectives que nous ouvrons.

Car au-delà de la séquence parlementaire d'hier, c'est une exigence plus large qui nous oblige : celle d'être à la hauteur d'un défi qui touche au cœur même de notre pacte républicain.

Avec le Premier ministre, nous avons fait le choix clair, le choix de principe de ne pas modifier l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et de laisser le débat se tenir sur cette proposition de loi.

D'abord, parce que ce texte est une initiative parlementaire et qu'il aurait été malvenu que le Gouvernement interfère dans son examen.

Surtout - et je veux le dire avec la plus grande clarté - il était hors de question que le Gouvernement cède un seul centimètre dans son engagement contre l'antisémitisme.

Ce texte a donc été retiré à l'initiative du groupe Ensemble pour la République. J'en prends acte. Mais prendre acte ne signifie pas rester immobile. Et le Gouvernement prend ses responsabilités.

Depuis plusieurs semaines déjà, avec le Premier ministre, nous réfléchissons à l'hypothèse d'un projet de loi, lucides sur le risque de ne pas parvenir à avancer dans le cadre initial.

Aujourd'hui, ce choix s'impose avec évidence. Je porterai donc, au nom du Gouvernement, un projet de loi dédié pour lutter contre les formes contemporaines de l'antisémitisme.

Pour cela, nous allons travailler vite et avec méthode.

Sur la méthode d'abord : elle sera transpartisane. Dès le mardi 28 avril, je réunirai ici, dans mon ministère, l'ensemble des 20 présidents de groupes politiques représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi que les présidents des commissions des Lois des deux chambres pour entendre les propositions qu'ils portent.

Je leur ai adressé une invitation en ce sens dès ce matin. Je ne doute pas que chacun y répondra.

Je comprends que par anticipation la France Insoumise a déjà déclaré ne pas y participer. Je le regrette, mais je le redis, tous les groupes seront les bienvenus s'ils souhaitent agir avec clarté contre l'antisémitisme.

Que chacun vienne avec des propositions utiles, concrètes, opérationnelles. Et que nous soyons collectivement à la hauteur de ce moment.

Nous ne partons pas de rien. Les propositions existent et elles sont nombreuses. Celles issues des Assises de lutte contre l'antisémitisme, que j'ai conduites en 2025, et qui ont permis de poser un diagnostic clair et de traduire cette exigence en actes concrets dans notre droit et notre réponse pénale, l'éducation ou nos dispositifs de signalement.

Celles issues des travaux parlementaires, à l'Assemblée nationale comme au Sénat. Je pense aux travaux de Caroline YADAN, mais aussi à ceux de nombreux parlementaires, à l'instar de la proposition de loi que Mathieu LEFEVRE avait pu déposer, qui avait été adoptée d'ailleurs à l'Assemblée nationale et qui était en cours de manœuvre. Des parlementaires de toutes sensibilités, qui ont contribué et contribueront encore à nourrir ce débat.

Celles issues de la société civile, je pense aux associations engagées au quotidien dans la lutte contre l'antisémitisme. Leur expérience est précieuse, ils seront évidemment pleinement associés à la construction de ce projet de loi.

Notre ligne est simple : partir de ce qui fonctionne, renforcer ce qui doit l'être, et écarter ce qui ne serait ni opérant, ni applicable pour construire une réponse solide, utile, immédiatement efficace. Et surtout, ne pas perdre de temps.

Avant l'été, avant la suspension des travaux parlementaires, je présenterai un projet de loi en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État. Ce texte sera examiné en première lecture au Sénat, avant cette suspension.

Parce qu'il y a une urgence à agir.

Depuis les attentats terroristes perpétrés par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023, l'antisémitisme, nous le savons, a changé de nature, d'intensité, de visibilité, mais sans jamais changer de cible. En France, comme dans toutes les démocraties, l'antisémitisme a franchi un seuil, et ce seuil nous n'avons pas le droit de l'ignorer, car ce qui se banalise finit toujours par s'installer, et ce qui s'installe finit toujours par s'aggraver. Un chiffre, un seul suffit à mesurer l'ampleur du défi, les actes antisémites représentent plus de la moitié des actes anti-religieux dans notre pays, alors même que nos concitoyens juifs représentent moins de 1% de notre population.

Et derrière le chiffre il y a des vies. Des regards qui se baissent, des silences qui s'installent. Des enfants à qui l'on conseille de ne pas dire qui ils sont, ni ce en quoi ils croient. Des familles qui s'interrogent sur leur place, sur leur avenir, ici, chez elles, chez nous, en France. Ce constat est insupportable.

La France connaît déjà le prix de la haine, elle l'a payé dans sa chair. Elle connaît les attentats, les assassinats antisémites. Elle sait ce que coûte l'inaction, le retard, le déni. Elle sait ce que deviennent les sociétés qui préfèrent expliquer plutôt que prévenir, justifier plutôt que protéger. Gouverner, ce n'est pas réparer les ruines, c'est empêcher qu'elles ne se forment.

Notre volonté, celle du gouvernement, la mienne, est claire. Elle est totale, déterminée et ne souffre d'aucune ambiguïté. Nous ne céderons rien, nous ne détournerons pas le regard, nous ne lâcherons rien.

Notre boussole est constante, l'universalisme républicain. Combattre toutes les haines, toutes les violences, toutes les discriminations, sans exception, sans relativisation et sans hiérarchie.

Je vous remercie et je me tiens à votre disposition pour vos questions.